

(N^o 81.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MAI 1859.

Rapport de la Commission d'Agriculture, d'Industrie et de Commerce, chargée d'examiner le Projet de loi établissant des Conseils de Prud'hommes.

(Voir les Nos 159 et 179 de la Chambre des Représentants, et le No 70 du Sénat.)

Présents : MM. DE PITTEURS-HIÉGAERTS, D'OMALIUS-D'HALLOY, le Baron BETHUNE, LAOUREUX, VAN NAEMEN, Chev. DU TRIEU DE TERDONCK et DE RYCKMAN.

MESSIEURS,

Aucune proposition n'ayant été faite dans votre Commission d'industrie, d'agriculture et de commerce, pour modifier ou rejeter le Projet de Loi établissant des Conseils de prud'hommes dans les communes de Mouscron, Ostende, Thielt (Flandre occidentale), Audenarde, Eecloo, Grammont (Flandre orientale), Verviers (Liège), votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi, tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants.

Le Président-Rapporteur,
T. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.